

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-8

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conditions de vie outre-mer	0	3 218 607
Emploi outre-mer	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	4 218 607
SOLDE	-4 218 607	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, cet amendement minore de 4 218 607 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer ». Cette diminution est permise par un pilotage renforcé des investissements du service militaire adapté (SMA) ;
- 3 218 607 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Conditions de vie outre-mer ». Cette diminution est permise par un pilotage renforcé des dépenses des actions 02 "Aménagement du territoire" et 08 "Fonds exceptionnel d'investissements".